

Arrivée d'un Docteur Junior

à la Maison de santé pluriprofessionnelle de Montfort-le-Gesnois

Depuis plusieurs années, la commune de Montfort-le-Gesnois accompagne le développement du cabinet médical, aujourd'hui devenu une Maison de santé pluriprofessionnelle (MSP), offre de soins de proximité essentielle pour l'ensemble de la population. Dernièrement, la commune a procédé à de nouveaux travaux intérieurs pour réaménager un local en salle de consultation. Nous sommes heureux de vous annoncer une nouvelle étape dans ce développement : **à compter du 2 novembre 2026**, un docteur junior rejoindra l'équipe médicale de la MSP.

Qu'est-ce qu'un docteur junior ?

- Un docteur junior est un médecin diplômé (thèse de médecine soutenue), en fin de troisième cycle d'études, qui effectue une 4^e année de consolidation pratique en cabinet de ville.
- Il exerce en autonomie supervisée, sous la responsabilité d'un médecin généraliste maître de stage exerçant au sein de la MSP, qui l'encadre et valide sa pratique.
- Il peut recevoir des patients, réaliser des consultations, prescrire et effectuer le suivi de soins, comme tout médecin, avec l'appui de son maître de stage.
- Cette 4^e année, mise en place au niveau national pour la première fois dans notre région, vise à renforcer l'offre de soins dans les territoires et à favoriser l'installation durable de jeunes médecins généralistes.

A NOTER : le Docteur Junior n'est pas médecin traitant

- Le docteur junior ne peut pas être déclaré comme médecin traitant. Son passage à la MSP s'inscrit dans le cadre d'une formation, pour une durée déterminée.
- À l'issue de sa période de formation, si le docteur junior venait à quitter la commune, les patients qu'il aura suivis ne pourront pas être automatiquement repris en charge par les autres médecins de la MSP, dont les files actives sont déjà pleines.

Une priorité donnée aux patients sans médecin traitant

Face à une demande de soins qui dépasse les capacités d'accueil actuelles, une priorité d'accès aux consultations du docteur junior sera donnée :

- Aux patients de la commune ne disposant pas de médecin traitant ;
- En tenant compte également de la nature et de la gravité de la pathologie de chaque patient, afin de répondre en priorité aux besoins de santé les plus importants.

Pour toute question

Les patients souhaitant des précisions sur cette nouvelle organisation sont invités à se rapprocher directement du secrétariat de la Maison de santé pluriprofessionnelle.

Nous espérons la compréhension de toutes et tous face à cette nouvelle organisation. Nous rappelons que tout comportement agressif envers le secrétariat ou les équipes de la Maison de santé ne sera pas toléré.